

**PARIS**

5 Rue Paul Valéry  
75116 Paris - Tel : 09.51.56.97.74

**CANNES**

20 Rue Latour Maubourg  
06400 Cannes - Tel : 09.78.81.23.26

Carte Professionnelle n° CPI 7501 2018 000 037 139 délivrée par la CCI de France

**BAREME HONORAIRES****VENTE**

< 100.000 €	10% TTC avec minimum de 6.000 € TTC
100.001 à 250.000 €	7% TTC
250.001 à 1.000.000 €	6% TTC
> 1.000.000 €	5% TTC

**LOCATION**

Honoraires à la charge de	Du locataire	Du bailleur
Honoraires de visite, de constitution de dossier de locataire et rédaction du bail	10€/m <sup>2</sup>	10% TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires d'entremise de négociation	-	-
Honoraires d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup> TTC	3€/m <sup>2</sup> TTC avec minimum de 100€ TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublé soumis à la loi du 6 juillet 89 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

**LOCATION SAISONNIERE**

Honoraires d'entremise et de négociation	-	24% TTC du montant de la location
--	---	-----------------------------------